

Image not found or type unknown



Commission de surendettement

Par **airness**, le **23/04/2015** à **06:04**

Bjr étant au rsa je suis en surendettement, la commission a décider de reporter mes dette dans 2 ans. je vais déclarer que je vit en concubinage. Mais comme mon futur conjoint est surendetter, il travail CDI peut il déposer un dossier de surendettement avant ou après qu'on s'est déclarer ensemble? Ou si avant peut il faire le depot pour recevoir sa reponse a mon adresse? Est ce que l'iedom par rapport l'adresse va voir qu'il y a deja une personne en surendettement, sa peut lui porter préjudicd pour l'acceptation de son dossier ou rassembler les 2 dettes?